



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue sans avis de convocation, le dix-neuf (19) février deux mille vingt-cinq (2025), à 17 h 35, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de Monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste #2,
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste #3,
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste #4,
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste #5,
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste #6,

lesquels sont tous membres du conseil municipal, forment quorum et renoncent à l'avis de convocation. Monsieur Doris Moisan, conseiller au poste #1, est absent et à l'extérieur du territoire de la municipalité.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2025-02-079 Courriels – Mandat à MJS Inc.

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un mandat à MJS Inc. pour la gestion des courriels (nom de domaine, hébergement web, Exchange, etc.), selon l'entente de services datée du 17 janvier 2025. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-02-080 Société des traversiers du Québec – Demande de révision du mouvement de navires prévu au début du mois de mars pour desservir L'Isle-aux-Grues

CONSIDÉRANT les informations reçues concernant le mouvement de navires prévu au début du mois de mars à l'effet que le NM Félix-Antoine-Savard irait desservir L'Isle-aux-Grues dans les semaines du 3 ou du 11 mars 2025 et qu'un traversier de la Traverse Québec-Lévis serait attitré à la Traverse de L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive dans l'intervalle;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de glace actuelles ne sont pas optimales pour que L'Isle-aux-Coudres soit desservie par un traversier de la Traverse Québec-Lévis;

CONSIDÉRANT les besoins de L'Isle-aux-Coudres, notamment en matière d'achalandage, de santé, de transport lourd (essence, denrées, etc.);

CONSIDÉRANT QUE les semaines du 3 et du 11 mars sont des semaines de relâche et qu'il y aura plus d'achalandage sur le traversier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la Société des traversiers du Québec de reporter le mouvement du NM Félix-Antoine-Savard à la Traverse de L'Isle-aux-Grues – Montmagny lorsque les conditions de glace le permettront et de prioriser l'envoi d'un navire de la Traverse Québec-Lévis au lieu du NM Félix-Antoine-Savard.

Adoptée

Clôture de l'assemblée

Le président déclare la clôture de l'assemblée à 17 h 45.

Christyan Dufour,
Maire

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour,
Maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 10 mars 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.
